

Rapport Annuel - Exercice 2025

Sur le prix et la qualité du service public d'assainissement



Commune de l'Île d'Yeu
11 quai de la mairie - 85350 ILE D'YEU
Tel : 02 51 59 45 45 / Fax : 02 51 58 79 60
Mail : mairie@ile-yeu.fr

Table des matières

PRESENTATION GENERALE DES SERVICES.....	3
Compétence Assainissement	3
LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
Les chiffres clés.....	4
Synthèse du contrat 2025	5
Les faits marquants	7
Les postes de relevage	8
Les volumes assujettis à l'assainissement.....	8
Le réseau	9
Le traitement.....	9
• Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5).....	10
• Les volumes épurés (en m3)	11
• Les consommations électriques.....	11
• Les boues et les sous-produits.....	11
• Conformité de la station d'épuration.....	11
Les indicateurs de performance.....	13
La facture 120 m3	17
LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	19
Le diagnostic des installations existantes.....	19
Le contrôle des installations neuves	20
Indicateurs de performances :	21
Tarification du service d'assainissement non collectif	22

PRESENTATION GENERALE DES SERVICES

La commune de l'Île d'Yeu assure l'exécution du service public de l'assainissement dont elle a la compétence.

Compétence Assainissement

Depuis le 01/01/2016, SAUR a signé un contrat de DSP avec la commune pour 14 ans, dont le périmètre comprend le réseau d'assainissement collectif ainsi que la station d'épuration. Ce contrat va être transféré au 01/01/2027 à Vendée EAU qui va récupérer la compétence assainissement collectif.

La compétence assainissement non collectif est traitée en régie (création du SPANC en 2005).

Les diagnostics des installations d'assainissement non collectif ont débuté en octobre 2010. La fin de cette campagne était prévue pour fin 2012 mais a dû être repoussée à septembre 2013 à cause d'un trop grand nombre d'abonnés absents. Cette prestation (contrôles terrain+ rapports) a été confiée à SAUR.

En 2014 et 2015, le logiciel d'exploitation des données ANC étant en attente d'une mise à jour réglementaire, seuls quelques diagnostics de propriétaires absents les autres années ont été réalisés en régie.

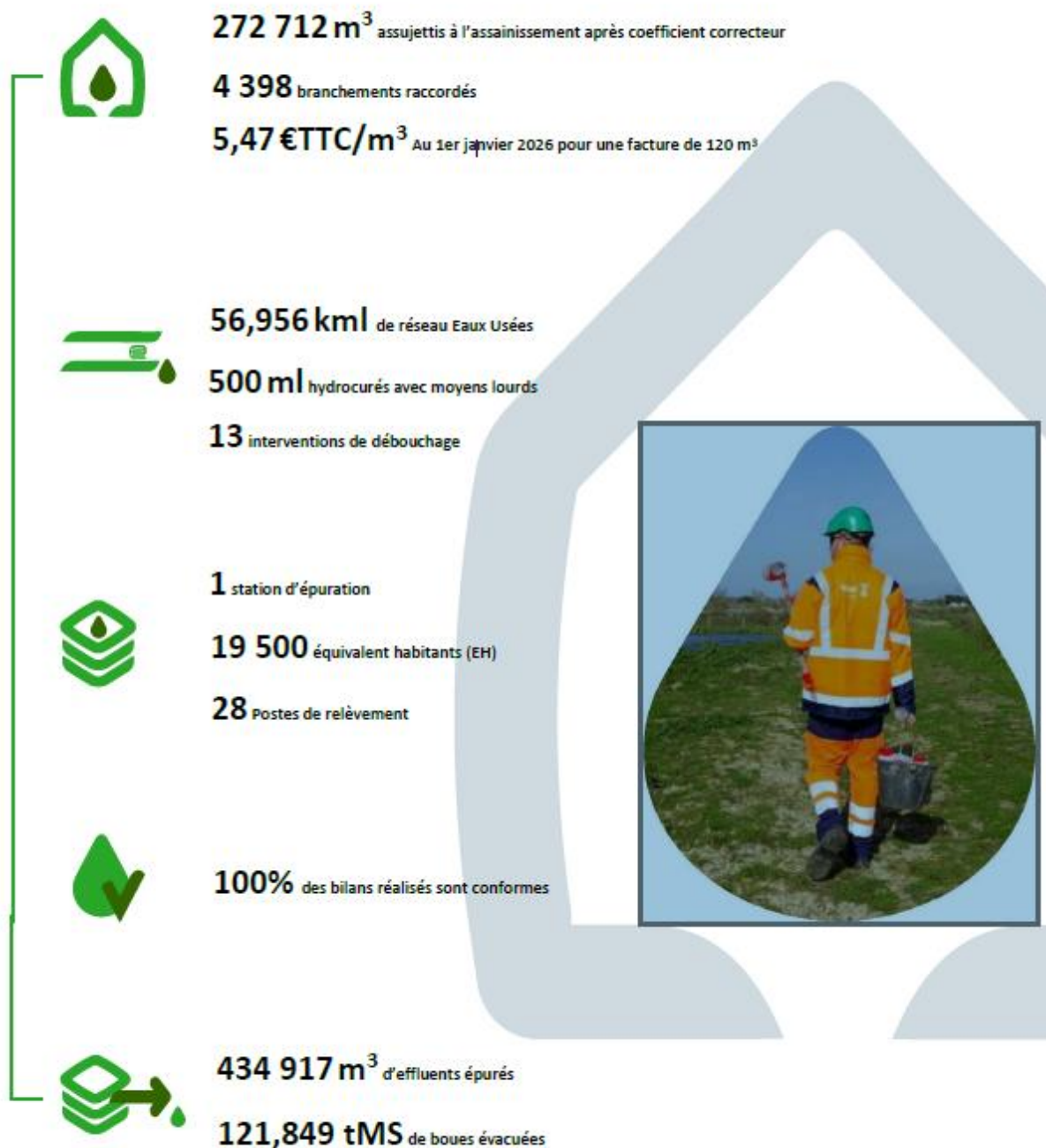
Une campagne de contrôles de bon fonctionnement a été réalisée par la SAUR de 2016 à 2018. Un nouveau marché a été conclu avec la SAUR pour la poursuite des contrôles de bon fonctionnement de 2019 à 2022.

Depuis 2023 la prestation de contrôles de bon fonctionnement ainsi que les contrôles pour vente immobilière ont été intégrés par avenant dans la DSP Assainissement signée avec la SAUR depuis 2016. La DSP étant transférée à Vendée Eau au 01/01/2027, une nouvelle convention va être rédigée avec SAUR pour continuer la collaboration à l'identique sur la compétence assainissement non collectif.

Les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves sont réalisés depuis avril 2010 par les techniciennes en charge du service.

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les chiffres clés



Synthèse du contrat 2025

Le patrimoine de votre contrat

Patrimoine	2025
Nombre de station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire totale en équivalents-habitants	19 500
Nombre de poste(s) de relevage	28
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement du contrat	0

Réseau hors réseau pluvial	2024	2025	Evolution
Linéaire de réseau de collecte total (en km)	56,879	56,956	0,14%
- Linéaire de réseau de collecte séparatif total (en km)	56,89	56,96	0,12%
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre/matériau renseigné pour l'année 2025 (en km)	27,714	27,71	-
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2025 (en km)	55,563	55,55	-0,02%

Le service aux usagers

Vos usagers	2024	2025	Evolution
Nombre de branchements	4 390	4 398	0,18%
Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	5 017	5 021	0,08%

Service à l'usager	2024	2025	Evolution
Densité linéaire d'abonnés (abonnements) au kilomètre	77	78	1,11%

Tarif de l'eau	2024	2025	Evolution
Prix du traitement du litre d'eau en centimes (€ TTC/L)	0,51	0,55	7,68%
Prix du traitement de l'eau au mètre cube (€ TTC/m³)	5,08	5,47	7,64%
Montant HT de la facture 120 m³ revenant à la collectivité (€ HT)	242,92	252,96	4,13%
Montant de la facture 120 m³ revenant au délégataire (€ HT)	328,68	326,02	-0,81%
Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m³ (€ TTC)	68,25	77,12	13%
Montant total d'une facture 120 m³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 (€ TTC)	639,86	656,09	2,54%

Gestion Financière	2024	2025	Evolution
Montant restant impayé au 31/12/Année N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€ TTC)	19 795,57	6 009,03	-69,64%
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/Année N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€ TTC)	1 654 973	1 654 973	-
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	1,2	0,36	-70%
Montant des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux) (€ HT)	-	1 406 645	-

Le bilan de l'activité

Volumes	2024	2025	Evolution
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (en m³)	247 557	272 712	10,16%
Volumes épurés (en m³)	572 540	434 917	-24,04%
Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matière sèche)	104,8	121,85	16,27%
Quantité de boues évacuées (en tonnes de matière sèche)	104,798 tms	121,849 tms	16,27%

La qualité du traitement

Qualité du traitement	2024	2025	Evolution
Pollution collectée estimée en DBO5 (en kg/j)	301,02	301,26	0,08%
Charge totale entrante en DBO5 (en kg/j)		428,21	
Nombre de bilans 24 h acceptables	24	24	-
Nombre de bilans 24 h conformes et acceptables	24	24	-
Taux de conformité du contrat	100%	100%	-

La consommation d'énergie

Consommation électrique	2024	2025	Evolution
Consommation (en kWh)	706 803	643 582	-4,95%

Les interventions et l'entretien du patrimoine

Interventions de débouchage	2024	2025	Evolution
Nombre d'interventions de débouchage	20	13	-35%
Nombre de points noirs (points du réseau nécessitant des interventions fréquentes)	0	2	-
Linéaire total de réseau eaux usées y compris le réseau d'eaux pluviales (en km)	56,879	56,956	0,14%

Interventions de nettoyage	2024	2025	Evolution
Linéaire total hydrocuré sur le réseau (en ml)	12 904	500	-96,13%
Hydrocurage préventif programmé sur réseau (en ml)	12 653	500	-96,05%
Hydrocurage préventif non programmé sur réseau (en ml)	251	-	-100%
Linéaire contrôlé par passage caméra (en ml)	-	105	-
Nombre de nettoyages des postes de relevage	28	32	14,29%

Nombre de casses sur le réseau	2024	2025	Evolution
Nombre de casses sur conduites	-	-	-
Nombre de casses sur branchements	7	4	-57,14%

Les faits marquants

SUR LES OUVRAGES

Installation	Date	Description
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	Début janvier	Réception de 3 bennes à boue supplémentaires
	Avril	Pr Quai Canot, Cours du Moulin : renouvellement du charbon actif
	1-18 avril	Nettoyage des cassettes de filtration
	Printemps-automne	Mouches : mise en place de pièges à phéromones
	29 septembre-13 novembre	Nettoyage des cassettes de filtration

SUR LE RESEAUX

Contrôle de branchements d'assainissements collectifs

Commune	Type Prestation	Type	nombre
L' Île-d'Yeu	Contrôle de branchements EU	Assainissement Collectif :	200
L' Île-d'Yeu	Contrôle de branchements EU	Dont non conforme	25
L' Île-d'Yeu	Contrôle de branchements EU	Neuf	85
L' Île-d'Yeu	Contrôle de branchements EU	Cession immobilière	115

Contrôle de branchements d'assainissements non-collectifs

Commune	Type Prestation	Type	nombre
L' Île-d'Yeu	Contrôle de branchements EU	Assainissement Non Collectif	238
	En attente informations collectivité	Dont non conforme	
		Campagne	
		Cession immobilière	

Extension du réseau d'assainissement sur le secteur de la rue de la Belle Poule et de la Filière + création de 3 Postes de Relèvement.

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
L' ÎLE-D'YEU	PR Belle Maison - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2013	Oui	Non
	PR Cadouère - L ÎLE D YEU	12.96 m³/h	2012	Oui	Non
	PR Chemin de la Détourne - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2013	Oui	Non
	PR chemin Fosse à Pajote - L ÎLE D YEU	22 m³/h	1997	Oui	Non
	PR de La Borgne - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de la Poudrière - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de l'impasse Bedoué - L ÎLE D YEU	24 m³/h	1993	Non	Non
	PR du Camping plage de Ker Châlon - L ÎLE D YEU	20 m³/h	1993	Oui	Non
	PR du Cours du Moulin - L ÎLE D YEU	180 m³/h	2018	Oui	Oui
	PR du port de la Meule - L ÎLE D YEU	24 m³/h	1989	Oui	Non
	PR du Puits Raymond - L ÎLE D YEU	25 m³/h	1988	Oui	Non
	PR du Quai Carnot - L ÎLE D YEU	150 m³/h	2018	Oui	Non
	PR Impasse des Bolinders - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Impasse du Goron - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2004	Oui	Non
	PR Impasse Paulet - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2007	Oui	Non
	PR Impasse Rieux - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2008	Oui	Non
	PR Ker Borny - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2008	Oui	Non
	PR Ker Mercier - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2008	Oui	Non
	PR La Citadelle- L ÎLE D YEU	23 m³/h	1997	Oui	Non
	PR La Guerche - L ÎLE D YEU	15 m³/h	2020	Non	Non
	PR La Saulzaie rue Jean Yole - L ÎLE D YEU	23 m³/h	1996	Oui	Non
	PR Moulin Cassé - L ÎLE D YEU	29 m³/h	1996	Oui	Non
	PR rue de Saint Hilaire - L ÎLE D YEU	41 m³/h	1994	Oui	Non
	PR Rue du Cloître - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2007	Oui	Non
	PR rue du Marais Salé - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2001	Oui	Non
	PR Rue du Port Breton - L ÎLE D YEU	10 m³/h	2007	Oui	Non
	PR rue Ker Guérin - L ÎLE D YEU	25 m³/h	1998	Oui	Non
	PR Village des Pêcheurs - L ÎLE D YEU	12.96 m³/h	2012	Oui	Non

Les volumes assujettis à l'assainissement

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
L'ILE-D'YEU	260 029	260 029	278 587	247 557	272 712	10,16%

Le réseau

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 200	4631,96	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire NC	28,5	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	13,57	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 150	247,05	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 200	2035,78	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 250	629,69	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 300	54,8	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire NC	1285,85	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	386,84	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 250	339,19	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	153,29	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 150	1930,44	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 160	1413,36	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 200	31606,55	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 250	1789,26	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire NC	1369,81	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR16	Circulaire 200	558,93	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	729,84	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	1059,4	Refoulement	Eaux usées
Autres	Autres NC	76,6	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 100	566,42	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 75	48,5	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire NC	441,5	Refoulement	Eaux usées
PEHD	Circulaire 75	49,9	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire NC	75,2	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	657,01	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 125	2192,68	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 160	914,97	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 63	628,09	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 75	1028,28	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire NC	12,8	Refoulement	Eaux usées
Total		56956,06		

Le traitement

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	2000	19 500	Domestique	Boues activées + Filtration Membranaire	Oui	Non	L' ILE-D'YEU

• Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

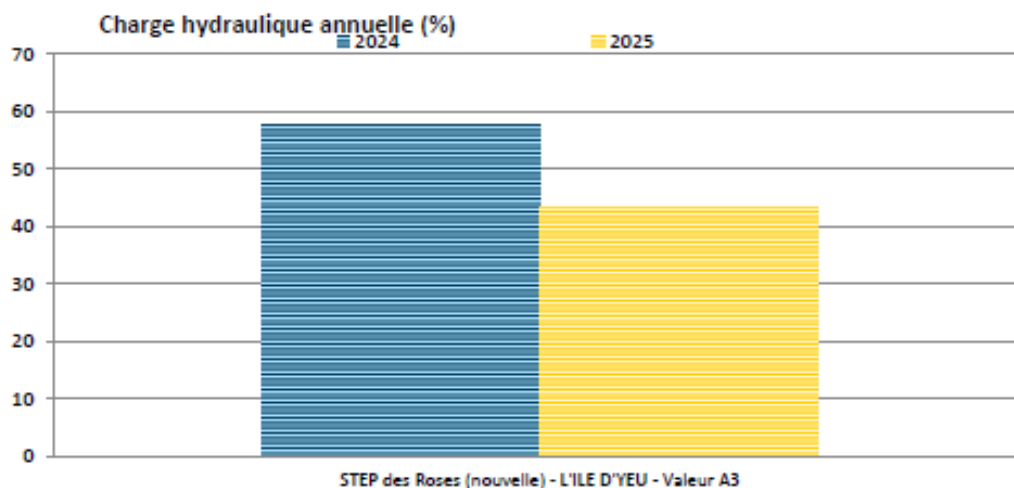
La charge hydraulique annuelle

Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal* de la station (m^3/j) x 100].

Selon les volumes journaliers enregistrés lors des bilans 24h

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	57,59%	43,2%

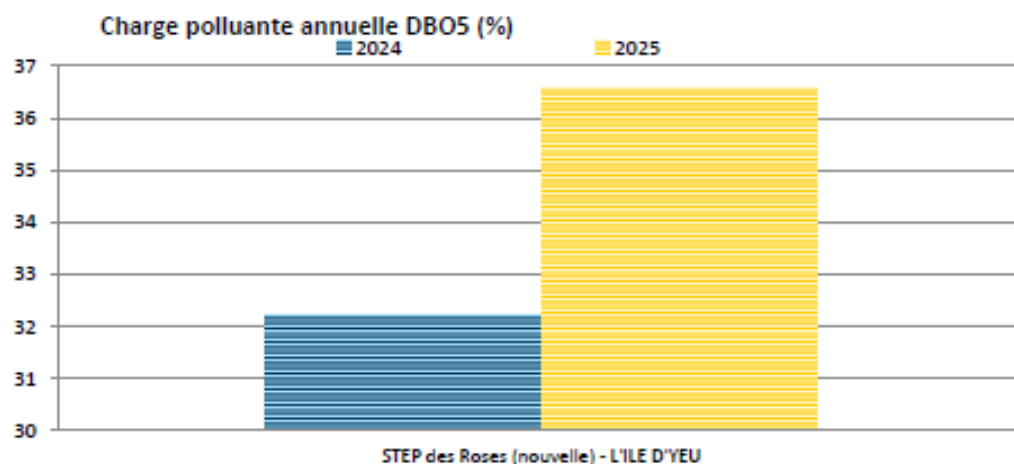


*Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers (m^3/j) x concentration DBO5 (mg/l) / 1000) / capacité nominale* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	32,24%	36,6%



*Capacité nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

- Les volumes épurés (en m³)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2024 m ³	2025 m ³
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	Entrée	614 879	461 265
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	Sortie	572 540	434 917

- Les consommations électriques

	2024	2025
Consommation en KWh	708 638	643 582

- Les boues et les sous-produits

Production de boues

Nom de l'installation	2024 (tMS)	2025 (tMS)
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	121,462	142,302

Evacuation des boues

Nom de l'installation	Destination	2024 (tMS)	2025 (tMS)
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	104,798	121,849

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Nom de l'installation	Destination	2024 Kg	2025 Kg
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	44 550	44 550

Les apports extérieurs

Nom de l'installation	Origine	2024	2025
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	S12 - MATIERES DE VIDANGE-M3 (en m ³)	1 083	908

- Conformité de la station d'épuration

La conformité du rejet est évaluée par rapport aux exigences définies dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la station d'épuration et celles définies dans la législation en vigueur :

Les exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007 sont :

		Valeurs réduites
DBO5	concentration < 25 mg/l ou rendement > 80%	50 mg/l
DCO	concentration < 125 ou rendement > 75%	250 mg/l
MES	concentration < 35 mg/l ou rendement > 90%	85 mg/l

Les exigences de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 11/07/2017 sont :

Paramètres	Concentration Maximale du rejet (échantillon moyen sur 24h non filtré)	Rendement épuratoire minimal
DBO5	25 ml/g	80%
DCO	90 ml/g	75%
MES	30 ml/g	90%
NGL	15 ml/g	70%
Ptot	2 ml/g	80%
Conditions à respecter au minimum de mai à septembre		
Escherichia Coli	95 % des échantillons présentent une teneur inférieure à 1000 E. Coli/100 ml	
Streptocoques Fecaux	80 % des échantillons présentent une teneur inférieure à 500 Strept.fecaux/100 ml	

Depuis le 01/01/2025, la norme en Ptot est descendue à 1 mg/l.

Conformité de la station d'épuration :

Libellé de l'installation	2024	2025	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	100%	100%	Conforme

Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement :

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE D'YEU	24	24

Les indicateurs de performance

Description du contrat			
L'ILE D'YEU - ASST			
Délégation de service public			
Début contrat : 1 janvier 1996 Fin contrat : 31 décembre 2030			

D204.0 Tarification du service au m ³ pour 120m ³ au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	43,44	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant à la collectivité	1,7460	€HT/m ³
VP.178	Montant HT de la facture 120m ³ revenant à la collectivité (abonnement + consommation x 120)	252,96	€HT/120m ³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	72,70	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant au délégataire	2,1110	€HT/m ³
VP.177	Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire (abonnement + consommation x 120)	326,02	€HT/120m ³
Taxes des organismes publics			
VP.347	Montant de la redevance Consommation Part Performance (Agences de l'eau)	0,1456	€HT/m ³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	0,0000	€HT/m ³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0,0000	€HT/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ (VP.347+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100	77,12	€TTC/120m ³
	Montant total d'une facture 120m ³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	656,09	€TTC/120m ³
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier de l'année N+1	5,47	€TTC/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	1 406 645	€HT

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	0	unité
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	0,000	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	56,96	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	56,956	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	0	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	0	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	-	%

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurales	48,66%	0 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	27,71	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	97,54%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	55,55	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	56,956	Km
Total Partie B :			15 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50%				
Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	29,59%	0 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	16,85	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	56,956	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	NON	0 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON
Total Partie C :			40 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		70 points / 120 points	

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	0 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	0 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	0 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Évolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON	0 points
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30 points/120 points	
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5 (informatif)	301,26	

Dans le Tableau A : l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Épuration			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 à l'échelle du contrat. <i>Le détail par installation est présenté ci-après</i>	428,21	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	24	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel*	100	%

*Le taux de conformité est calculé en divisant, pour chaque station, le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables, puis en pondérant ce ratio par la charge entrante moyenne de DBO5 de la station, avant de faire la somme de ces résultats pour l'ensemble des stations

Données exploitation par installation			
STEP des Roses (nouvelle) - L'ÎLE D'YEU			
VP.176	Charge entrante en DBO5	428,209	
VP.208	Boues évacuées en TMS	121,849	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	121,849	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	24	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24	

Boues			
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	121,85	tMS
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	121,85	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	121,85	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	4 445	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	78	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	1,13	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	5 021	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements) de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100	Donnée à titre indicatif 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	-	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Donnée à titre indicatif N.R.	Nb/ 1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	-	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	-	Nb/ 1000ab

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2025	272 712	m³
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2025	-	€HTVA
VP.207.0	Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).	Donnée à titre indicatif 0,0000	€HTVA/m³
VP.182	Encours total de la dette	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
VP.183	Epargne brute annuelle	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
VP.268	Montant restant impayé au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	6 009,03	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	1 654 973	€TTC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	0,36	%

La facture 120 m3

Au 1^{er} janvier 2026 :

LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : Zone Acti Sud rue du Commerce
85033 LA ROCHE SUR YON CEDEX
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
et sur rendez-vous de 14h00 à 17h00

Téléphone : 02 51 37 01 09
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Dépannage 24h/24 : 02 51 37 03 08

SPECIMEN
01 Janvier 2026

Courrier : TSA 60881
85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Référence à rappeler

31

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés pour le compte de :

COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	127,75 €
Consommation TTC	528,34 €
Total facture TTC	656,09 €
	656,09 €

soit 0,0044 €/Litre

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
L'ÎLE D'YEU						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		578,96 € HT	636,87 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale			Année 2026					43,44	10,00
Abonnement part SAUR			Année 2026					72,70	10,00
Consommation part Communale			Année 2026		120	1,7460	209,52		10,00
Consommation part SAUR			Année 2026		120	2,1110	253,32		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance ASST - Loire-Bretagne			120	0,1456	17,47		10,00

Total Facture

656,09 € TTC

HT soumis à TVA : 596,45 €
TVA sur les débits : 59,64 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Au 1^{er} janvier 2025 :

Vos Contacts :

Accueil : Zone Acti Sud rue du Commerce
85033 LA ROCHE SUR YON CEDEX
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
et sur rendez-vous de 14h00 à 17h00

Téléphone : 02 51 37 01 09
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Dépannage 24h/24 : 02 51 37 03 08

SPECIMEN
01 Janvier 2025

Courrier : TSA 60881
85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Référence à rappeler

31

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés pour le compte de :

COMMUNE DE L ILE D YEU**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	126,13 €	
Consommation TTC	513,73 €	soit 0,0043 €/Litre
Total facture TTC	639,86 €	
	639,86 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
L ILE D YEU						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		571,60 € HT	628,77 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale			Année 2025					53,46	10,00
Abonnement part SAUR			Année 2025					61,20	10,00
Consommation part Communale			Année 2025		120	1,5788	189,46		10,00
Consommation part SAUR			Année 2025		120	2,2290	267,48		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance ASST - Loire-Bretagne			120	0,0640	10,08		10,00

Total Facture	639,86 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 581,68 €
TVA sur les débits : 58,18 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le diagnostic des installations existantes

Les contrôles de diagnostic des installations d'assainissement non collectif ont débuté en octobre 2010. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques imposait qu'ils soient tous réalisés avant fin 2012 ; cependant au vu du nombre important de résidences secondaires et de la difficulté à rencontrer leurs propriétaires, l'échéance des contrôles a été repoussée à septembre 2013.

La première campagne de contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs existantes a débuté en 2016. La SAUR a remporté le marché de contrôles rédigé pour 3 ans et a pour mission de contrôler l'ensemble des installations classées en priorité 1 et 2 avant fin 2018.

La deuxième campagne de contrôle de bon fonctionnement a débuté en 2019. La SAUR a remporté le marché de contrôle rédigé pour 4 ans.

Un avenant à la DSP assainissement collectif a été signé avec SAUR, pour y inclure, dès 2023, la prestation des contrôles ANC (bon fonctionnement et vente immobilière).

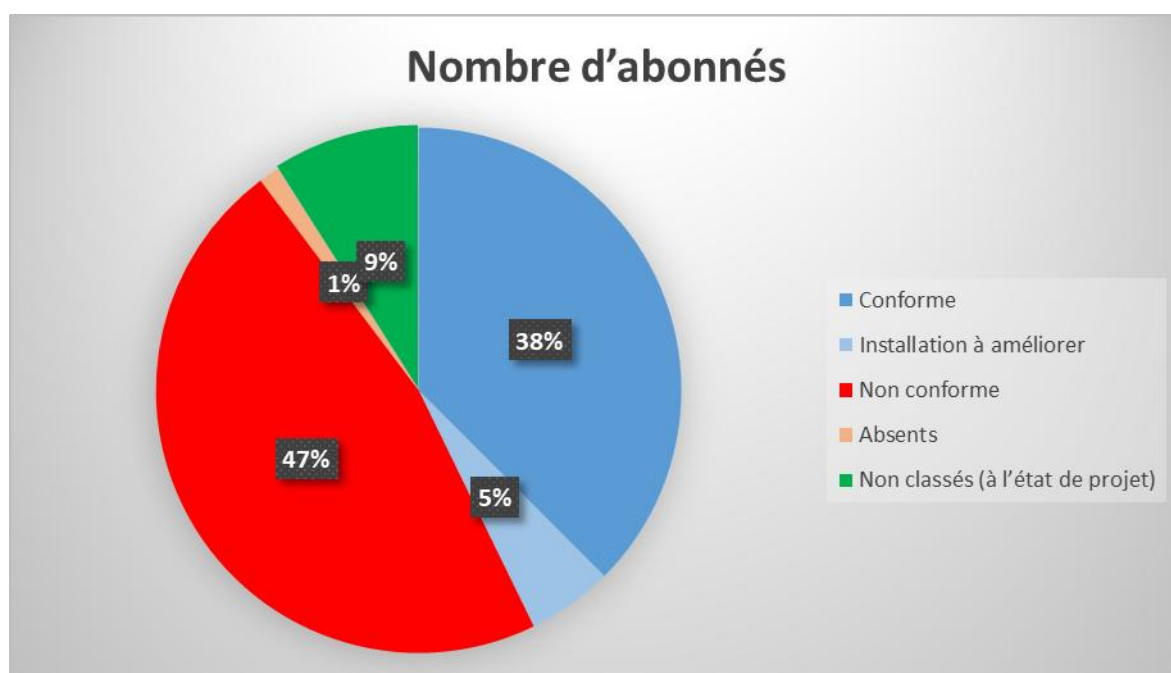
Au 01/01/2024, il restait encore 22 habitations à contrôler soit 1 % des habitations non raccordées au réseau d'assainissement non collectif.

Nombre de diagnostic de l'existant et contrôles de bon fonctionnement (y compris ventes immobilières) réalisés depuis 2010 : 238 (2025) + 275 (2024) + 318 (2023) + 248 (2022) + 395 (2021) + 276 (2020) + 315 (2019) + 143 (2018) + 283 (2017) + 295 (2016) + 50 (2015) + 142 (2014) + 237 (2013) + 391 (2012) + 849 (2011) + 184 (2010) soit un total de **4639**

Les contrôles de bon fonctionnement réalisés depuis le premier juillet 2012 (entrée en vigueur de l'arrêté du 27/04/12) sont classés comme CONFORME, A AMELIORER ou NON CONFORME, la commune de l'Île d'Yeu étant située totalement hors zone à enjeux sanitaires et/ou environnementaux.

Etat des installations au 11/08/2026 :

	Conforme	Installation à améliorer	Non conforme	Non classés (à l'état de projet)	Absents	TOTAL
Nombre d'abonnés	719	101	896	173	22	1911
% d'abonnés	38%	5%	47%	9%	1%	100

**Le contrôle des installations neuves**

45 contrôles de conception (contrôle du projet) ont été réalisés en 2025. Tous ont reçu un avis favorable. / 66 en 2024.

48 contrôles de conformité ont été réalisés en 2025. Tous ont reçu un avis conforme. / 47 en 2024.

Indicateurs de performances :

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif *	90		
Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	42%	Nombre d'installations contrôlées au 01/01/2025	1716

***Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0

Tarification du service d'assainissement non collectif

Les tarifs applicables depuis le **01/03/2015** sont les suivants :

- 135 € HT suite à un contrôle de l'existant dans le cadre de la campagne de contrôles de bon fonctionnement et d'entretien.
- 150 € HT suite à un contrôle de l'existant lors d'une cession immobilière
- 120 € HT forfait comprenant le contrôle de conception et le contrôle de réalisation dans le cas de la mise en place d'un assainissement neuf (maison neuve ou réhabilitée)

Le service est assujetti à la TVA.